



DEPARTEMENT DE MEURTHE-ET-MOSELLE

ARRONDISSEMENT DE NANCY

CANTON DE LUNEVILLE 2

COMMUNE DE ROSIERES-aux-SALINES

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
MUNICIPAL

SEANCE ORDINAIRE DU 27 AVRIL 2026

PROCES-VERBAL

L'an deux mille vingt-six, le vingt-sept avril, à dix-neuf heures,

Le Conseil Municipal de Rosières-aux-Salines étant assemblé en séance ordinaire, dans la salle d'honneur de la Mairie, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur David GHISLERI, Maire.

ÉTAIENT PRESENTS MESDAMES ET MESSIEURS LES CONSEILLERS MUNICIPAUX :

M. David GHISLERI, Mme Nathalie CARRÉ, M. Max STEUNOU, Mme Yvette JACQUOT, M. Arnaud FLEURANTIN, Mme Nathalie LÉVY-LEQUART, M. Philippe BUND, Mme Hélène CONVARD, M. Stéphane LEPAGE, Mme Anne KOCHER, Mme Emmanuelle AZRINE, M. Romain SAVIANA, Mme Éliane LORANDINI, M. André BAJOLET, Mme Isabelle ADAM, M. Jean-Côme BRASSEUR, Mme Annie VENET, M. Pascal BAILLY, Mme Marine ANTHONY, M. Patrick LEGER, Mme Sandrine KNIPPEL, M. Yves DEVENAT.

PROCURATIONS : Mr Jérémy WILMET à Mr Aranud FLEURANTIN

Il a été procédé conformément à l'article 53 de la loi du 5 Avril 1884, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du Conseil : Monsieur Stéphane LEPAGE ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir ces fonctions qu'il a acceptées. Il sera assisté de Madame Marie-Hélène BOUVIER, directrice générale des services.

Le Maire certifie que le compte-rendu de cette délibération a été affiché à la porte de la Mairie.

Le Maire certifie que la convocation du Conseil Municipal avait été faite le **15 avril 2026** et que le nombre des membres en exercice est de **23**.

ORDRE DU JOUR

N° d'ordre	Objet	Mention
1	Restes à réaliser et affectation des résultats 2026 - budget principal	Approuvée
2	Approbation des taux d'imposition 2026	Approuvée
3	Produit des taxes 2026	Approuvée
4	Subvention 2026 - CCAS	Approuvée
5	Subventions 2026 - associations	Approuvée
6	Subvention exceptionnelle - championne de boxe anglaise	Approuvée
7	Subvention exceptionnelle - tournoi de handball	Approuvée
8	Convention de partenariat Ros-hier - journées du patrimoine	Approuvée
9	Convention de partenariat - association devenir un chat libre	Approuvée
10	Approbation du plan de formation du personnel communal 2026	Approuvée
11	Remboursement visite médicale	Approuvée
12	Recrutement jobs été 2026	Approuvée
13	Sortie d'actif - vente d'un véhicule	Approuvée
14	BP 2026 - budget principal	Approuvée
15	Membres de la Commission Communale des Impôts Directs - complément	Approuvée
16	DETR - complément dossier de subvention - Projet rue du Capitaine Clochette	Approuvée

1^{er} Objet : Restes à réaliser et affectation des résultats 2026 – Budget principal

Le montant des restes à réaliser 2025 de la Commune de Rosières-aux-Salines est proposé aux chiffres suivants :

Section d'Investissement :

- Dépenses : **534 519.13€**

- Recettes : **214 965.77€**

Soit un montant total de restes à réaliser 2025 de **319 553.36€**

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,

VU le compte financier unique 2025,

Considérant qu'il y a lieu de procéder à l'affectation de l'excédent de fonctionnement,

Considérant que la pièce budgétaire fait apparaître un excédent de fonctionnement de 972 319.55€.

Vu l'excédent d'investissement s'élevant à **154 251.09€**

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le montant des restes à réaliser de l'exercice 2025 de la Commune de Rosières-aux-Salines s'élevant à **319 553.36€**

- **AFFECTE** le résultat d'exploitation 2025 comme suit :

1) Résultat d'exploitation au 31/12/2025 : excédent de **972 319.55€**.

2) Résultat reporté en fonctionnement (compte 002) de **300 000€**

3) Affectation complémentaire en réserve (compte 1068) de **672 319.55€**

4) Résultat d'investissement reporté (compte 001) : Excédent de **154 251.09€**

2^{ème} Objet : Approbation des taux d'imposition 2026

Il est proposé de maintenir les taux d'imposition en 2026 de la manière suivante.

- Taxe foncière bâti : taux 25,96 %



- Taxe foncière non bâti : taux 25,79 %

- Taxe d'habitation : taux 17,81 % pour les résidences secondaires

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **DÉCIDE** de maintenir les taux de contributions directes au même niveau que 2025 pour la taxe foncière bâti et non bâti.

- **DÉCIDE** d'appliquer le taux de 17,81 % pour la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

3^{ème} Objet : Produit des taxes 2026

Suite à la transmission par les services fiscaux de l'état de notification des taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 et conformément à la Loi de finances, voici les produits attendus avec les taux fixés.

- taxe foncière bâti : 25.96 % pour un produit attendu de **1 252 051€**

- taxe foncière non bâti : taux 25.79 % pour un produit attendu de **26 254 €**

- taxe d'habitations, résidences secondaires : taux 17.81 % pour un produit attendu de **26 199€**

- Total d'allocations compensatrices suite à décision de l'Etat sur des exonérations : **219 752€.**

- Effet du coefficient correcteur : **135 034€**

- Autres taxes : **49 707€**

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **FIXE** le produit attendu au titre des taxes et compensations à **1 708 997€**

4^e Objet : Subvention 2026 - CCAS

Sur proposition du pôle ressources et développement économique basée sur la demande du CCAS et conformément à leur budget voté le 31 mars 2026,

Considérant les projets à mettre en place en 2026 par le CCAS, notamment la prise en charge du voyage et du repas des aînés.

Il est proposé d'allouer au Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines la somme qu'il a demandée de :

- **16 252 €**



Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à la majorité des membres présents ou représentés, dont une abstention, Madame Nathalie CARRÉ.

- **ATTRIBUE**, au titre de 2026, une subvention au Centre Communal d'Action Sociale de Rosières-aux-Salines de **16 252 €**.

- **INSCRIT** cette somme au budget primitif 2026.

5^e Objet : Subventions associations 2026

Sur proposition du pôle ressources et développement économique en date du 8 avril 2026 et après étude des dossiers de demandes de subvention par le comité ad-hoc du 1^{er} avril 2026, il est proposé aux membres du Conseil Municipal de se prononcer sur la somme allouée aux associations au titre de leur fonctionnement en 2026, soit **43 220 €** répartis de la manière suivante :

Nom de l'association	Montant 2026 attribué	Calendrier de versement
Médiathèque Jocelyne François Rosières-aux-Salines	3 700 €	Mai 2026
Familles Rurales Rosières-aux-Salines	2 000 €	Mai 2026
Hand-Ball club rosiérois	3 800 €	Mai 2026
CKRAS	5 500 €	Mai 2026
Club de loisirs	450 €	Mai 2026
Société de Tir du Petit Ban	2 000 €	Mai 2026
Atelier des Roselières Rosières-aux-Salines	800 €	Mai 2026



Tennis Club rosiérois Rosières-aux-Salines	1 500 €	Mai 2026
Rosières Oxygène Sport Rosières-aux-Salines	600 €	Mai 2026
Rando Sel et Vermois	300 €	Mai 2026
Rosières Arts Couleurs	300 €	Mai 2026
Ensemble Musical de Saint-Nicolas-de-Port	1 000 €	Mai 2026
Ros'Hier et Aujourd'hui	800 €	Mai 2026
FDCR	700 €	Mai 2026
Roseaux de Sel	2 500 €	Mai 2026
Atelier Vert	1 900 €	Mai 2026
MICROTEL	2 500 €	Mai 2026
USR Foot	6 500 €	Mai 2026
Gardon Rosiérois	2 500 €	Mai 2026
Confrérie Saint- Vincent	300 €	Mai 2026
Les gens qui sèment	250 €	Mai 2026
Devenir un chat libre	1 500 €	Mai 2026

Les Playmo de Nico et Ludo	1 000 €	Mai 2026
Souvenir Français	120 €	Mai 2026
Société Nationale d'entraide de la Médaille Militaire	200 €	Mai 2026
Association des mutilés combattants et victimes de guerre	200 €	Mai 2026
La tribu du BanBan	300 €	Mai 2026

A cette somme s'ajoutent les frais de fonctionnement pris directement en charge par la Commune liés à la mise à disposition de matériels, terrains et locaux.

Il reste à statuer sur d'autres demandes en cours pour lesquelles il est nécessaire d'obtenir des éléments complémentaires.

Par ailleurs, des investissements demandés par les associations, seront pris en charge par la Commune en faveur du développement des activités par les associations et ce pour un budget estimé à ce jour à 2138.37€.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à la majorité des membres présents ou représentés, dont une abstention, Monsieur Stéphane LEPAGE.

- **INSCRIT** un crédit global en fonctionnement de ces subventions aux associations d'un montant total de **43 220 €** au compte 6574.

6^e Objet : Subvention exceptionnelle – Championne de boxe anglaise

Emma ZAMBEAU, jeune sportive rosiéroise, pratique la BOXE ANGLAISE au club de DOMBASLE BOXE et a été récemment sacrée championne de France du critérium national minime puis cadette pour la 4^{ème} fois consécutive.

Par son engagement, sa détermination et ses performances remarquables, elle incarne les valeurs du sport et fait la fierté de notre commune.

Afin d'encourager l'engagement de la jeunesse dans le sport de haut niveau, la commune souhaite récompenser cette jeune sportive en lui allouant une récompense.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle à cette jeune sportive pour un montant de 500 €.



Publié le : 06/07/2026 15:00 (Europe/Paris)
Collectivité : Rosières-aux-Salines
https://www.rosieres-aux-salines.fr/documents_administratifs/70173

7^e Objet : Subvention exceptionnelle – Tournoi de Hand-ball – École élémentaire

L'école élémentaire Julie Victoire Daubié de Rosières va participer à un tournoi de Hand-Ball organisé par le club de Saint-Nicolas-de-Port, qui se tiendra le vendredi 29 mai 2026.

4 classes y participeront.

En amont de ce tournoi les enfants vont participer à des sessions de hand sur le city pendant plusieurs semaines.

7 écoles participent à cet événement.

Le club de Hand de St Nicolas-de-Port bénéficie de l'appui logistique de la part de la commune de Varangéville et sollicite la commune pour la prise en charge des tee-shirts qui seront offerts à chaque enfant lors du tournoi (88 élèves).

La Commune souhaite participer à cet événement en leur attribuant une subvention exceptionnelle d'un montant de 400 €.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à la majorité des membres présents ou représentés, dont une abstention, Monsieur Jean-Côme BRASSEUR.

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle au club de Hand-Ball de Saint-Nicolas-de-Port pour l'organisation de cet événement pour un montant de 400 €.

8^e Objet : Journées du Patrimoine – Convention de partenariat entre la Commune et l'association Ros'Hier et Aujourd'hui

L'association ROS-HIER ET AUJOURD'HUI organise les Journées du Patrimoine les samedi 19 septembre et dimanche 20 septembre 2026 sur la Commune.

Un partenariat avec la Commune est proposé pour permettre la bonne organisation de cette manifestation.

Ainsi, la Commune s'engage à participer à cet événement selon les modalités suivantes :

- Participation financière de la Commune à hauteur de 1 800 €
- Aide logistique

Les modalités seront précisées par convention.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat selon les conditions indiquées ci-dessus.

- **ATTRIBUE** une subvention exceptionnelle pour l'organisation de cette manifestation d'un montant de 1 800 €.

9^{ème} Objet : Convention de partenariat entre la Commune et l'association Devenir un Chat libre

L'association Devenir un Chat Libre créée en 2021 a pour objet la stérilisation et l'identification des chats errants.

Considérant que la Commune de Rosières-aux-Salines est impactée par un phénomène important de chats errants sur son territoire,

Considérant qu'il appartient au Maire de prendre toutes les dispositions propres à empêcher la divagation des chats sur son territoire,

Considérant qu'il s'agit d'une mission d'intérêt public,

Comme les années passées, un partenariat entre l'association Devenir un Chat Libre et la Commune est proposé en 2026 pour permettre la bonne gestion des chats errants sur le territoire communal.

Ainsi, la Commune s'engage à participer financièrement pour permettre à l'association de mener à bien ses campagnes d'identification et de stérilisation.

Les modalités seront précisées par convention.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à signer la convention de partenariat selon les conditions indiquées ci-dessus.

- **ATTRIBUE** une subvention annuelle pour l'association Devenir un Chat Libre d'un montant de 1 500 €.

Intervention de Madame Hélène CONVARD : Elle demande à voir les chiffres de l'association Devenir un Chat Libre.

10^{ème} Objet : Approbation du plan de formation des agents communaux 2026

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier portant statut de la Fonction Publique Territoriale ;

Vu la loi n°2007-209 du 19 février 2007 relative à la Fonction Publique Territoriale ;

Vu l'avis favorable du comité technique placé auprès du Centre de Gestion de Meurthe-et-Moselle ;

Vu l'avis favorable du pôle ressources en date du 08/04/2026,

Considérant la nécessité de construire et de proposer aux agents de Rosières-aux-Salines un plan de formation qui, conformément aux prescriptions de la loi du 19 février 2007, doit répondre simultanément aux besoins des agents et à ceux de la collectivité.

Ce plan traduit pour une période donnée les besoins de formation individuels et collectifs.

Ce plan de formation se compose :

- Des besoins de formation individuels et collectifs des agents
- Du coût financier de chaque formation

Ces propositions d'actions pourront au cours de la période retenue faire l'objet d'adaptations en fonction des besoins plus spécifiques de certains de nos agents. Il sera alors possible de compléter l'actuelle proposition pour l'adapter aux besoins de notre organisation.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le plan de formation 2026 pour une dépense estimée à **9 038 €** pour l'année 2026.

11^{ème} Objet : Remboursement de frais liés à une visite médicale – agent de police municipale

Lors du renouvellement de son permis Poids Lourds, l'agent de police municipale a avancé le paiement de la visite médicale obligatoire pour un montant total de 36 €.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à rembourser à Monsieur Kévin MALGRAS, agent de police municipale, la somme de 36 €.

12^{ème} Objet : Recrutement jobs été 2026

Il est proposé de renouveler le recrutement de jobs d'été au titre de l'année 2026, pour soutenir la jeunesse rosiéroise.

Quatre jobs d'été seraient ainsi proposés au sein des services de la Commune.

- 2 à 35h/semaine au sein du service technique en juillet
- 2 au sein du service école/entretien, un à 28h/semaine en juillet et un à 24h/semaine en août.

Pour candidater, il faudra remplir les conditions suivantes :

- Être Rosiérois
- Lycéens, étudiants âgés entre 18 ans et 24 ans au maximum.

- La motivation avec une priorité donnée à ceux dont c'est le 1^{er} job d'été au sein des services communaux.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** le Maire à **OUVRIR** 4 contrats d'agents non titulaires d'une durée de 1 mois pour faire face à un besoin saisonnier.
- **PRÉCISE** que ces emplois saisonniers correspondent au grade d'adjoint technique territorial.
- **DIT** que ces agents devront avoir le niveau d'études correspondant aux diplômes ou titres permettant l'accès au grade précité.
- **DIT** que la rémunération de ces agents non titulaires s'effectuera sur la base du 1^{er} échelon du 1^{er} grade du cadre d'emplois des fonctionnaires de référence.
- **AUTORISE** en conséquence le Maire à signer les contrats de recrutement ainsi que les avenants éventuels.
- **INSCRIT** les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges sociales des agents non titulaires au budget de l'exercice 2026.

13^{ème} Objet : Sortie d'actif – Vente d'un véhicule

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2121-29 et suivants et L.2122-21 attribuant au Conseil Municipal le soin de régler les affaires de la Commune par délibération et au Maire la mission de vendre des biens sous le contrôle du Conseil Municipal,

Vu l'article L.2112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques définissant les périmètres des biens mobiliers appartenant au domaine public et au domaine privé,

CONSIDÉRANT :

- Que, la Ville de Rosières-aux-Salines est propriétaire d'un véhicule type camion-benne datant de 2017 qu'il est nécessaire de renouveler,
- Que, la Ville de Rosières-aux-Salines a été destinataire d'une offre de reprise de ce véhicule pour un montant de 12 000€ par le garage Renault.

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à conclure la vente de ce bien pour le prix de 12 000 € à signer les actes de vente correspondants et à sortir ce bien de son actif inventorié au n° 2019/21571/1
- **PREND ACTE** que les recettes seront imputées à article 775 (produits des cessions d'immobilisations) du budget.

14^{ème} Objet : Vote du Budget Primitif 2026 - Commune

Suite à l'avis du pôle ressources et développement économique en date du 8 avril 2026, il est proposé d'adopter le budget primitif 2026 construit de la manière suivante :

Section Fonctionnement :

- Dépenses : 3 081 781€

- Recettes : 3 081 781€

Section d'Investissement :

- Dépenses : 3 278 816.41€

- Recettes : 3 278 816.41€

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la Commune de Rosières-aux-Salines arrêté aux chiffres ci-dessus.

15^{ème} Objet : Commission communale des impôts directs - complément

Vu l'article 1650 et 1650 A du Code général des Impôts qui prévoit l'institution dans chaque commune d'une commission communale des impôts directs (CCID) ;

Considérant qu'il convient de soumettre au directeur des services fiscaux une liste de 16 titulaires/16 suppléants afin que 8 titulaires et 8 suppléants puissent être désignés par le directeur régional/départemental des finances publiques dans un délai de 2 mois à compter de l'installation de l'organe délibérant de la commune.

Considérant que la liste votée le 20/03/2026 comprend 4 noms n'existant plus.

Il est proposé de substituer la liste suivante :

Membres titulaires	Membres suppléants
Arnaud FLEURANTIN	Cindy FEESER
Yvette JACQUOT	Stéphane LEPAGE
Philippe BUND	Sandrine KNIPPEL
Nathalie LEVY-LEQUART	Patrick LEGER
Yves DEVENAT	Pascal BAILLY
Marine ANTHONY	Annie VENET
Jérémy WILMET	Romuald VALSAQUE
Max STEUNOU	André BAJOLET
Anne KOCHER	Norbert BRETON

Hélène CONVARD	Yves LEVERT
Éliane LORANDINI	Gisèle MARTEL
Nathalie CARRÉ	Karine DU PONT DE ROMÉMONT
Isabelle ADAM	Jean-Marie VUILLAUME
Jean-Côme BRASSEUR	Pascal SCHREINER
Emmanuelle AZRINE	Charles MATHIEU
Romain SAVIANA	Françoise PATIES

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à la majorité des membres présents ou représentés, dont une abstention, Monsieur Romain SAVIANA.

- **APPROUVE** la liste ci-dessus

16^{ème} Objet : Demande de subvention – DETR 2026 – Rue du Capitaine Clochette

La municipalité envisage en 2026 de réaliser la requalification de la rue du Capitaine Clochette.

Cette opération consistera à revoir la totalité de la voirie dans le but de réduire la vitesse des véhicules.

De même, il s'agira de sécuriser les piétons par la création de trottoirs aux normes PMR pour accéder notamment aux écoles et au centre-ville.

Il s'agit également grâce à la conclusion d'une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage avec la Communauté de Communes des Pays du Sel et du Vermois (CCPSV) de renouveler les conduites d'eau potable et d'assainissement,

Considérant que le montant de cette opération s'élève à 439 233 € HT pour les opérations de voirie et à 171 025 € HT pour les réseaux d'eau potable et d'assainissement,

Le Conseil Municipal, appelé à donner son avis à l'unanimité des membres présents ou représentés,

- **SOLLICITE** auprès du Préfet de Meurthe-et-Moselle une subvention plafonnée à 40 000€ pour la requalification de la voirie rue du Capitaine Clochette pour un montant des travaux estimé à 439 233 € HT.
- **SOLLICITE** également auprès du Préfet de Meurthe-et-Moselle une subvention de 30% sur le montant des travaux de renouvellement des réseaux d'eau potable et d'assainissement conventionnés avec la CCPSV estimés à 171 025€ HT. »

Délibération rendue exécutoire à la date du 27 avril 2026.
Date de transmission en Préfecture de Meurthe-et-Moselle.

Le Maire,
DAVID GHISLERI



Le secrétaire de séance,
STEPHANE LEPAGE

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'Stéphane Lepage', written over a vertical line that serves as a guide.